

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 06/07/2009

Réception par le Prefet : 06/07/2009

Publication : 10/07/2009



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2009-10-2-20

Séance du vendredi 3 juillet 2009

POLE DE COMPETITIVITE ALSACE BIOVALLEY

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° E6-2008 du 20 mars 2008, complétée par la délibération n° 2009-2-1-3 du 26 mars 2009 relative aux délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Général,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- alloue une subvention de fonctionnement au titre de 2009 d'un montant de 45 000€ (F728, article 6574, fonction 93) à l'association pour le développement de la filière sciences de la vie en Alsace (Alsace Biovalley),
- approuve en ce qui le concerne le contrat de performance 2009/2011 du pôle de compétitivité Alsace Biovalley et la convention de versement de subvention de fonctionnement joints au rapport,
- autorise le Président à signer le contrat de performance et la convention de versement d'une subvention de fonctionnement à l'association pour le développement de la filière sciences de la vie en Alsace (Alsace Biovalley).

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions